

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2018

1. DEVIS ACP POUR LA DEMOLITION DE BÂTIMENTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'ACP d'un montant de 24 996€ HT concernant la démolition d'une vingtaine de bâtiments d'habitation à Saint-Maur suite à l'expropriation des habitants. Un budget de 750€ par maison est prévu. Les travaux de démolitions devront débuter 2ème semestre 2019. Pour rappel, l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2016 prévoit la somme de 260 200€ de frais de démolition pour 10 maisons.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

2. DEVIS DUBOIS POUR LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société DUBOIS d'un montant de 44 700€ HT pour la réalisation de la cuisine de la salle polyvalente. Ce devis comprend l'ensemble du mobilier, les appareils ménagers et tous les ustensiles nécessaires.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe à l'entreprise DUBOIS afin que celle-ci puisse étudier les installations et commander le matériel nécessaire.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'afin de régulariser des opérations sur le Budget Communal 2017, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative du Budget Communal 2018 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Section Fonctionnement		
	Recettes	Dépenses
Chapitre 014		+ 200 000 €
Chapitre 012		+ 130 000 €
Chapitre 77	+ 130 000 €	
Chapitre 73	+ 200 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 330 000 €	+ 330 000 €
Section Investissement		
	Recettes	Dépenses
Chapitre 13	- 45 000 €	
Chapitre 10	+ 45 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 0,00 €	

4. QUESTIONS DIVERSES

• CONTRAT DE RACCORDEMENT AU RESEAU GRDF POUR LA SALLE

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel avec GRDF pour la salle polyvalente qui est en cours de construction. Le coût des travaux de raccordement à la charge de la commune s'élève à 1 213.04€ HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

• DEVIS ENTREPRISE MOENS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois devis de l'entreprise MOENS pour le remplacement de la chaudière à gaz à la salle rue Courseaux pour un montant de 5 114.30 € HT, pour la suppression d'un compteur d'eau à la salle Brunet pour un montant de 250 € HT et le dernier concernant l'installation d'un tuyau anti gel au cimetière pour un montant de 290 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.